



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement**

**Syndicat Mixte d'Eau et  
d'Assainissement de la Région de  
Yerville**

**Exercice 2016**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Caractérisation technique du service.....</b>	<b>3</b>
1.1	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2	Mode de gestion du service .....	3
1.3	Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0) .....	3
1.4	Convention de transfert d'effluents .....	3
1.5	Nombre d'abonnements.....	4
1.5.1	Nombre d'abonnements par système d'assainissement : .....	4
1.5.2	Répartition des abonnés par commune : .....	5
1.6	Volumes facturés .....	5
1.7	Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements).....	6
1.7.1	Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville .....	6
1.7.2	Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement.....	6
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	6
1.8.1	Traitement des effluents .....	6
1.8.2	Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	7
1.8.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration .....	8
<b>2</b>	<b>Tarification de l'assainissement et recettes du service.....</b>	<b>8</b>
2.1	Modalités de tarification .....	8
2.2	Recettes d'exploitation .....	9
2.2.1	Recettes de la collectivité .....	9
2.2.2	Recettes de l'exploitant.....	9
2.2.3	Recettes de l'Agence de l'eau .....	9
<b>3</b>	<b>Indicateurs de performance.....</b>	<b>10</b>
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1) .....	10
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)..	11
3.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation .....	12
<b>4</b>	<b>Financement des investissements .....</b>	<b>12</b>
4.1	Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	12
4.2	Etat de la dette .....	12
4.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	12
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	13
<b>5</b>	<b>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....</b>	<b>13</b>
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	13
5.2	Opérations de coopération décentralisée .....	13
<b>6</b>	<b>Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....</b>	<b>13</b>

# 1 Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville assure le service d'assainissement des 10596 habitants des communes d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Les missions du service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements.

## 1.2 Mode de gestion du service

Le service d'assainissement est exploité en affermage par VEOLIA EAU  
Le contrat de délégation de service public a pris effet le 01/07/2016, pour une durée de 12 ans et arrivera donc à échéance le 30 juin 2028.

## 1.3 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Cette estimation prend en compte le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

**Le service public d'assainissement collectif dessert 10675 habitants au 31/12/2016**

## 1.4 Convention de transfert d'effluents

Lien contractuel	Sens	Usage <i>(secours /permanent)</i>	Cocontractant	Caractéristiques <i>(volumes, débit, qualités des effluents...)</i>	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	permanent	Syndicat d'eau et d'assainissement de Doudeville	Raccordement de 33 habitations aux hameaux de la Vatine et de Gournay (commune d'Yvecrique)	01 décembre 2006	44 ans

## 1.5 Nombre d'abonnements

### 1.5.1 Nombre d'abonnements par système d'assainissement :

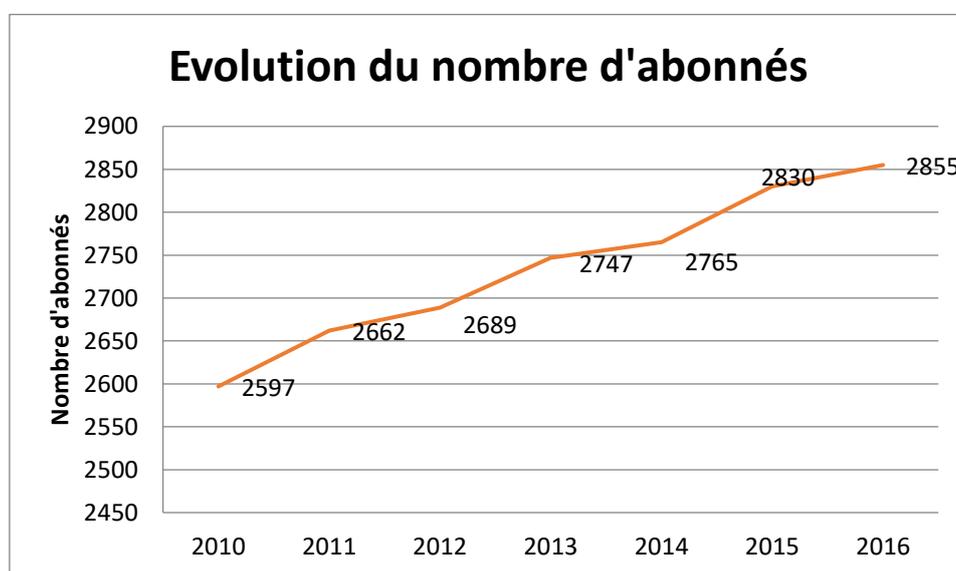
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le système d'assainissement est le réseau avec la station associée.

<b>Système d'assainissement</b>	<b>Communes ou hameaux collectées</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	<b>Ancretieville St Victor</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	<b>Ancretieville St Victor</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	102	100
	Saint Martin aux Arbres (Hameau du Caillebourg)	18	18
	<b>TOTAL Système Auzouville l'Esneval</b>	<b>120</b>	<b>118</b>
CIDEVILLE	<b>Cideville</b>	<b>62</b>	<b>64</b>
CRIQUETOT SUR OUVILLE	<b>Criquetot sur Ouville</b>	<b>108</b>	<b>106</b>
ECTOT L'AUBER	<b>Ectot l'Auber (Bourg)</b>	<b>84</b>	<b>86</b>
GREMONVILLE	Grémonville	50	50
	Hameau La Vatine et Gournay (SIAEP de Doudeville)	33	33
	<b>TOTAL Système Grémonville</b>	<b>83</b>	<b>83</b>
GUEUTTEVILLE	<b>Gueutteville</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
HUGLEVILLE EN CAUX	<b>Hugleville en Caux</b>	<b>38</b>	<b>39</b>
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	196	195
	Flamanville	159	161
	<b>TOTAL Système Motteville - Flamanville</b>	<b>355</b>	<b>356</b>
OUVILLE L'ABBAYE	<b>Ouville l'Abbaye</b>	<b>167</b>	<b>170</b>
SAINT OUEN DU BREUIL	<b>Saint Ouen du Breuil</b>	<b>198</b>	<b>200</b>
SAUSSAY	Saussay	61	61
	Emanville (Hameau des Epluques)	25	25
	<b>TOTAL Système Sausay - Emanville</b>	<b>86</b>	<b>86</b>
VIBEUF	<b>Vibeuf</b>	<b>121</b>	<b>121</b>
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Yerville	1124	1143
	Bourdainville	164	163
	Ectot-l'Auber (hameau du Mesnil Bignon)	84	85
	St Martin aux Arbres (Hameau de Bosc Robert)	15	14
	<b>TOTAL Système Yerville-Bourdainville</b>	<b>1387</b>	<b>1405</b>

### 1.5.2 Répartition des abonnés par commune :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	38	38	39	38	38	38
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	103	99	102	100	102	100
BOURDAINVILLE	146	152	159	163	164	163
CIDEVILLE	56	57	61	62	62	64
CRIQUETOT SUR OUVILLE	102	102	105	108	108	106
ECTOT L'AUBER	156	159	166	168	164	167
EMANVILLE	24	24	25	25	25	25
FLAMANVILLE	87	104	107	110	159	161
GREMONVILLE	49	49	50	50	50	50
GUEUTTEVILLE	20	20	20	20	20	20
HUGLEVILLE EN CAUX	37	37	38	38	38	39
MOTTEVILLE	200	196	194	194	196	195
OUVILLE L'ABBAYE	163	164	165	166	167	170
SAINT MARTIN AUX ARBRES	32	32	32	33	33	32
SAINT OUEN DU BREUIL	194	195	196	198	198	200
SAUSSAY	60	60	61	62	61	61
VIBEUF	120	120	121	121	121	121
YERVILLE	1075	1081	1106	1109	1124	1143
<b>Total d'abonnés</b>	<b>2662</b>	<b>2689</b>	<b>2747</b>	<b>2765</b>	<b>2830</b>	<b>2855</b>



Le nombre d'abonnés bénéficiant du service public d'assainissement collectif a augmenté depuis 2011 de 7,3 %.

### 1.6 Volumes facturés

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2015	2016	Variation
- aux abonnés domestiques	227 950	250 159	9,7%
- aux abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>227 950</b>	<b>250 159</b>	<b>9,7%</b>

L'assiette de la redevance assainissement a fortement augmenté entre 2015 et 2016

## 1.7 Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements)

### 1.7.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville

Canalisations	2013	2014	2015	2016
<b>Longueur totale du réseau (km)</b>	81,8	83,2	83,2	88,4
<b>Canalisations gravitaires (ml)</b>	65 933	67 185	67 176	67 231
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	45 976	46 976	46 967	46 073
<i>dont unitaires</i>	10 720	10 728	10 728	10 727
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	9 237	9 481	9 481	10 431
<b>Canalisations de refoulement (ml)</b>	15 905	16 017	16 018	16 013

### 1.7.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement <i>(bassin d'orage, déversoir d'orage...)</i>	Localisation	Volume éventuel de stockage
Yerville-Bourdainville	Ouvrage tampon de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville	Ancienne station d'épuration de Yerville	450 m <sup>3</sup>

## 1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

### 1.8.1 Traitement des effluents

Nombre de stations d'épuration : 15

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m <sup>3</sup> /j
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville st Victor	filtres à sable	75	4,5	11,25
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville st Victor	filtres à sable	30	1,8	4,5
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	lagunage	350	21	52,5
CIDEVILLE	Cideville	lagunage	350	21	52,5
CRICQUETOT SUR OUVILLE	Cricquetot sur Ouville	lagunage	500	30	75
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber	biodisques	195	12	35
GREMONVILLE	Grémonville	lagunage	400	24	60
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	Filtre biologique	55	31	8,25
HUGLEVILLE EN CAUX	Hugleville en Caux	Filtre biologique	80		12
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	Boues activées	600	36	90
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	lagunage	400	24	

SAINT OUEN DU BREUIL	St Ouen du Breuil	lagunage	500	30	
SAUSSAY	Saussay	lagunage	200	12	
VIBEU	Vibeuf	lagunage	300	18	
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Bourdainville	Boues activées	5750	489	1207

### 1.8.2 Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Station d'épuration	Dossier loi sur l'eau	Paramètre	Fréquence des contrôles	Rendement épuratoire (%)	Norme du rejet (mg/l)
Ancretieville Saint Victor 1	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	94,5	40
		DCO		87	120
		MES		86,4	30
Ancretieville Saint Victor 2	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	98,7	40
		DCO		94,5	120
		MES		85	30
Auzouville l'Esneval	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00135 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	94,2	40
		DCO		85,5	120
		MES		84,2	120
Cideville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0087 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	99	40
		DCO		96,7	120
		MES		90,3	120
Criquetot sur Ouille	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00134 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	95,9	40
		DCO		86,15	120
		MES		88,27	120
Ectot l'Auber	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	97,50	25
		DCO		88,43	125
		MES		95	35
Grémonville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00133 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	92,29	40
		DCO		76,63	120
		MES		77,18	120
Gueutteville	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	90,9	40
		DCO		86,2	120
		MES		1	30
Hugleville en Caux	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	78,2	25
		DCO		50,2	125
		MES		93,8	
Motteville	Autorisation de rejet du 12/07/1979	DBO5	2 par an	98,99	60
		DCO		98,01	60
		MES		98,30	50
Ouville l'Abbaye	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0085 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	96,61	40
		DCO		93,46	120
		MES		96,10	120
St Ouen du Breuil	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0086 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les ans	82,67	60
		DCO		66,38	60
		MES		74,84	50

Saussay	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-0088 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	92,19	40
		DCO		89,11	120
		MES		8,33	120
Vibeuf	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-00136 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	91,35	60
		DCO		85,64	60
		MES		79,44	50
Yerville-Bourdainville	Déclaration de rejet du 12/01/2007 Arrêté du 22/06/2007	DBO5	Contrôle s tous les mois	97,52	94
		DCO		96,51	92
		MES		97,86	95

### 1.8.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les quantités de boues évacuées pendant l'exercice 2016 sont les suivantes :

- Biodisque d'Ectot l'Aubert : 1,1 tonne de matières sèches (TMS)

## 2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

	2016		2017		Variation
		Pour 120 m3		Pour 120 m3	
Part Fixe (€ HT/an)	21,70 €	21,70 €	22 €	22 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,1863 €	142,36 €	1,1828 €	141,94 €	
<b>Exploitant</b>		<b>164,03 €</b>		<b>163,94 €</b>	<b>0 %</b>
Part Fixe (€ HT/an)	7,78 €	7,78 €	7,78 €	7,78 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,43 €	171,96 €	1,43 €	171,96 €	
<b>Collectivité</b>		<b>179,74 €</b>		<b>179,74 €</b>	<b>0 %</b>
Collecte et modernisation des réseaux (€ HT/m3)	0,30 €	36,00 €	0,30 €	36,00 €	
<b>Redevance mod. réseaux</b>		<b>36,00 €</b>		<b>36,00 €</b>	<b>0 %</b>
Taxes TVA (7% en 2013 et 10% en 2014)		<b>37,98 €</b>		<b>37,97 €</b>	<b>0 %</b>
TOTAL € HT		379,80 €		379,68 €	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>417,78 €</b>		<b>417,64 €</b>	<b>0 %</b>
<b>Soit en €/m3</b>		<b>3,48 €</b>		<b>3,48 €</b>	<b>0 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

**3,48 €/m<sup>3</sup> TTC**

## 2.2 Recettes d'exploitation

### 2.2.1 Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	346 898 €	368 281 €	6,2 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			
Autres recettes			
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	22 170,18 €	Versée début 2017	

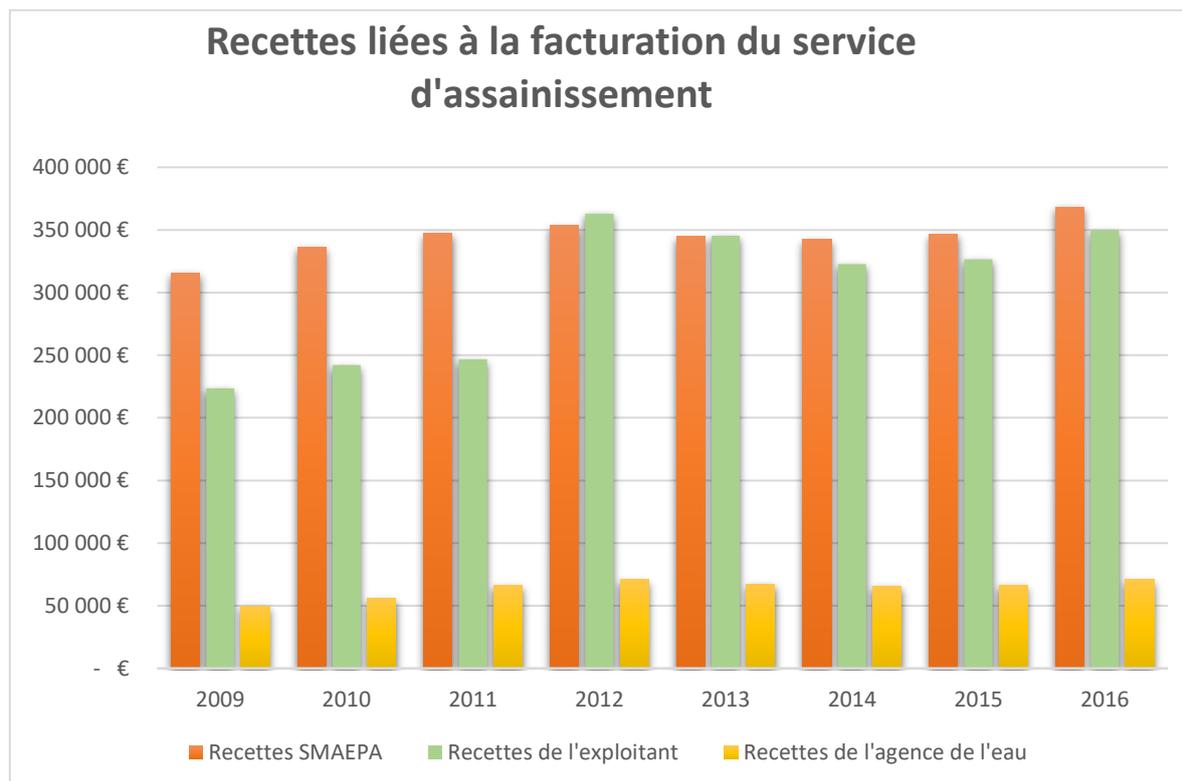
\*La prime épuration de l'agence de l'eau a été versée tardivement, début 2016.

### 2.2.2 Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	326 019 €	349 626 €	7,2 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			

### 2.2.3 Recettes de l'Agence de l'eau

	2015	2016	Variation
Redevance modernisation des réseaux de collecte	66 492 €	71 119 €	7 %



### 3 Indicateurs de performance

#### 3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés

Il se définit par le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

Suite à la réalisation de l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement, il en résulte des taux de desserte suivants :

	nombre abonnés 2016	nombre potentiel d'abonnés suite à l'étude du zonage d'assainissement	Taux de desserte
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	38	92	41%
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	100	105	95%
BOURDAINVILLE	163	164	99%
CIDEVILLE	64	62	103%
CRICQUETOT SUR OUVILLE	106	210	50%
ECTOT L'AUBER	167	167	100%
EMANVILLE	25	25	100%
FLAMANVILLE	161	166	97%
GREMONVILLE	50	77	65%
GUEUTTEVILLE	20	20	100%
HUGLEVILLE EN CAUX	39	50	78%

MOTTEVILLE	195	208	94%
OUVILLE L'ABBAYE	170	226	75%
SAINT MARTIN AUX ARBRES	32	89	36%
SAINT OUEN DU BREUIL	200	212	94%
SAUSSAY	61	115	53%
VIBEUF	121	142	85%
YERVILLE	1143	1143	100%

### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

#### Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 précise qu'à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement. L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème.

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau	barème	Valeur
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	13
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
<b>Total seuil (40 points/45 à avoir pour compter les points suivants)</b>	<b>45</b>	<b>40</b>
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
<b>Total :</b>	<b>120</b>	<b>70</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 70 sur un barème de 120 points.

### 3.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le taux de boues, issues des différents ouvrages d'épuration du Syndicat de Yerville, évacuées selon les filières conformes à la réglementation, est de 100%. La filière utilisée est l'épandage sur sol agricole.

## 4 Financement des investissements

### 4.1 Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux réalisés en 2016	Subventions reçues en 2016
Travaux Hors Tranches	1 950 €	3 660,38 €
Etudes préalables à la reconstruction des STEP	2 700 €	
Reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil	69 882,48 €	93 960 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Ouville l'Abbaye	5 760 €	596,66 €
Extension d'un réseau d'assainissement à Yerville	46 055	7 342 €

### 4.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	1 608 934 €	1 597 539 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	152 948 €	152 948 €
dont en intérêts	48 208 €	47 593 €
dont en capital	104 740 €	105 355 €

### 4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2015	2016
Montant des amortissements	337 997 €	332 861 €

#### 4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

<i>Descriptif du projet</i>	Montant prévisionnel des travaux
Réseaux de transfert et de collecte d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil	424 000 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil	1 183 400 €
Reconstruction de la station d'épuration de Criquetot sur Ouville	800 000 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Ouville L'Abbaye	800 000 €

### 5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

#### 5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité.

#### 5.2 Opérations de coopération décentralisée

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2016.

### 6 Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Commune zones de base	Communes zone moyenne
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	AUZOUVILLE L'ESNEVAL
BOURDAINVILLE	CIDEVILLE
CRICQUETOT SUR OUVILLE	EMANVILLE
ECTOT L'AUBER	HUGLEVILLE EN CAUX
GREMONVILLE	FLAMANVILLE
GUEUTTEVILLE	MOTTEVILLE
OUVILLE L'ABBAYE	SAINTE MARTIN AUX ARBRES
SAINT OUVEN DU BREUIL	SAUSSAY
VIBOUF	LIMESY
YERVILLE	

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017
	Communes zone de base		Communes zone moyenne	
<b>Exploitant</b>				
du service d'eau potable	106,55 €	96,79 €	106,55 €	96,79 €
de l'assainissement collectif	164,06 €	163,94 €	164,06 €	163,94 €
<i>TOTAL Exploitant</i>	<i>270,61 €</i>	<i>260,73 €</i>	<i>270,61 €</i>	<i>260,73 €</i>
<b>Collectivité</b>				
pour le service d'eau potable	97,72 €	107,35 €	97,72 €	107,35 €
pour l'assainissement collectif	179,74 €	179,74 €	179,74 €	179,74 €
<i>TOTAL Collectivité</i>	<i>277,46 €</i>	<i>287,09 €</i>	<i>277,46 €</i>	<i>287,09 €</i>
<b>Agence de l'eau</b>				
Redevance prélèvement	7,88 €	7,88 €	7,88 €	7,88 €
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	45,60 €	45,60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	36 €	36 €	36 €	36 €
<i>TOTAL Agence de l'eau</i>	<i>70,28 €</i>	<i>70,28 €</i>	<i>89 €</i>	<i>89 €</i>
<b>TVA</b>				
pour le service d'eau potable	13,12 €	13,11 €	14,18 €	14,17 €
pour l'assainissement collectif	37,98 €	37,97 €	37,98 €	37,97 €
<i>TOTAL Taxes</i>	<i>51,10 €</i>	<i>51,08 €</i>	<i>52,16 €</i>	<i>52,14 €</i>
<b>Total TTC</b>				
pour le service d'eau potable	251,67 €	251,53 €	271,92 €	271,79 €
pour l'assainissement collectif	417,78 €	417,64 €	417,78 €	417,64 €
<b>Total TTC global</b>	<b>669,45 €</b>	<b>669,17 €</b>	<b>689,70 €</b>	<b>689,43 €</b>
<b>Soit en €/m<sup>3</sup></b>	<b>5,58 €/m<sup>3</sup></b>	<b>5,58 €/m<sup>3</sup></b>	<b>5,75 €/m<sup>3</sup></b>	<b>5,74 €/m<sup>3</sup></b>